



## REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 1<sup>er</sup> décembre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 25 novembre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines  
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,  
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers  
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

No.: 07/2025-11

### **Approbation du projet actualisé relatif au réaménagement des CR132 et CR136 dans la traversée de Brouch – Phase II**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 en portant exécution ;

Revu la décision du collège échevinal 06/2021 du 6 janvier 2021 chargeant le bureau d'ingénieurs – conseils B.E.S.T. Ingénieurs – Conseils S.à r.l. de la mission de renouvellement de la traversée de Brouch (Phase 2) ;

Revu sa délibération 01/2021-14 du 3 mars 2021 relative à l'approbation du projet relatif au renouvellement de la traversée de Brouch (Phase 2) ;

Considérant que le projet a été retardé en raison de la régularisation des emprises nécessaire pour la réalisation du projet ;

Considérant qu'en raison de l'évolution du projet, des adaptations importantes ont été nécessaires, notamment en rapport au nouveau site du bassin de rétention d'eau, du tracé des canalisations et des mesures d'apaisement de la circulation incluant notamment une modification des priorités à l'intersection des CR132 et CR136 ;

Vu la note technique, les plans et le devis estimatif détaillé relatifs au projet actualisé en question, élaborés par le bureau d'ingénieurs – conseils B.E.S.T. Ingénieurs – Conseils S.à r.l. le 3 novembre 2025 ;

Attendu que le nouveau coût total des travaux, y inclus les frais d'honoraires, s'élève à 2.738.000 € ttc ;

Vu le crédit de 10.000 € prévu à l'article 4/520/221200/20002 libellé « Renouvellement de la traversée à Brouch – Phase II – ventilation eaux usées » au budget approuvé de l'exercice 2025 ;

Vu le crédit de 10.000 € prévu à l'article 4/624/221313/13004 libellé « Renouvellement de la traversée à Brouch – Phase II – ventilation voirie » au budget approuvé de l'exercice 2025 ;

---

Vu le crédit de 10.000 € prévu à l'article 4/635/222100/20008 libellé « Renouvellement de la traversée à Brouch - Phase II - ventilation eau potable » au budget approuvé de l'exercice 2025 ;

Considérant que ces articles budgétaires seront approvisionnés en conséquence pour l'exercice 2026 ;

Vu le plan pluriannuel de financement de la Commune de Biver ;

Entendu les explications du bourgmestre précisant que le coût important du diagnostic archéologique est venu s'ajouter au projet et ajoutant que les travaux de canalisation sont subsidiables ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver les plans et le devis estimatif détaillé relatifs au projet actualisé du réaménagement des CR132 et CR136 dans la traversée de Brouch - Phase II, élaborés par le bureau d'ingénieurs - conseils B.E.S.T. Ingénieurs - Conseils S.à r.l. le 3 novembre 2025.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,  
Biver, le 8 décembre 2025

Marc LENTZ  
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE  
Secrétaire communal

